Conseil de Paris
Séance des 7 et 8 juin 2010

Vœu rattaché à la délibération 2010 SGCP 4
Vœu présenté par les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, et les élus du groupe Les Verts, relatif au développement des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics et para-publics

Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, les heures de travail prévues par les clauses sociales incluses dans les marchés publics sont un outil important d'insertion professionnelle. L'application de ces clauses sociales se traduit par une embauche soit directement dans les entreprises ou associations attributaires des marchés publics, soit dans des structures sociales sous-traitantes.

En 2009, les clauses sociales ont été incluses dans 116 marchés de la Ville de Paris, représentant environ 370 personnes en insertion, et 175 000 heures de travail. Ces résultats sont encourageants, mais encore trop modestes, et la Ville s'est fixé pour objectif de les doubler d'ici 2011.

Cet objectif doit être une priorité. En effet, les travaux de la Mission d'information et d'évaluation pour l'accès des jeunes à un emploi pérenne ont mis en évidence que cet outil constituait un véritable levier pour l'emploi des jeunes en insertion, qui permet notamment de prendre en compte leurs difficultés spécifiques, et de les inscrire aussi dans un processus de formation.

Il est donc essentiel que la Ville systématise les clauses sociales dans tous les marchés où elles sont possibles, en utilisant tous les outils juridiques du code des marchés publics. Par ailleurs, la bonne application des clauses sociales impose d'aller au-delà des dispositions juridiques ; un travail de sensibilisation et de pédagogie doit être mené auprès des entreprises, afin de les engager plus massivement dans cette démarche, et de rendre la mise en œuvre des clauses sociales pleinement et systématiquement effective.

C'est pourquoi, sur proposition des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, et les élus du groupe Les Verts, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris

- **mobilise l'ensemble des directions et services de la Ville, ainsi que les SEM qui en dépendent, afin de repérer toutes les possibilités de clauses sociales dans leurs marchés, d'asseoir leur développement dans les grands chantiers de la ville, de développer une mise en œuvre qualitative axée sur une comptabilisation par poste et d'en assurer une application rigoureuse,**
- **et mobilise les chambres consulaires afin de diffuser dans les entreprises la culture et la mise en œuvre des clauses sociales.**